

La chapelle protestante ne sera bientôt pas assez grande. S'il faut plus d'espace—en attendant la construction d'une autre chapelle et l'agrandissement de la cour—on pourra l'obtenir en enlevant la cloison entre la chapelle actuelle et l'infirmerie. Instruction a été donnée au préfet et à l'aumônier que la chose pouvait se faire. L'aumônier est opposé à tout changement, si on peut l'éviter.

L'aile sud a été terminée et est en partie occupée aujourd'hui. Elle renferme 472 cellules. Le mur d'enceinte avance, on en avait construit 525 pieds à la fin de l'exercice, le 30 juin.

100 détenus à peu près ont été employés au dehors depuis le commencement de la saison, soit à cultiver la ferme, à construire le mur d'enceinte, etc., et il n'y a pas eu d'évasion. Ce fait nous encourage à confier de nouveau aux détenus l'exploitation de la carrière au lieu de la donner à l'entreprise. Le changement n'aurait jamais dû avoir lieu, et ça été une grande erreur de l'ancien préfet d'avoir insisté pour que le ministère des travaux publics s'en chargeât. La carrière a été d'abord achetée de l'un des entrepreneurs actuels pour être exploitée par les détenus, et c'était jusqu'à un certain point une anomalie que d'être obligé d'employer des travailleurs du dehors. Conformément à vos instructions il a été enjoint au préfet d'avertir les entrepreneurs que le pénitencier reprendra, si la chose est jugée à propos et convenable, l'exploitation de la carrière.

Le dallage grossier et inégal du vaste vestibule central gêne l'apparence de cette pièce d'ailleurs magnifique. Plus on lave et brosse les dalles plus elles paraissent sales et vaseuses. En outre cette application constante du savon et de l'eau a pour effet de polir les dalles et de les rendre glissantes et dangereuses. Ce serait une véritable amélioration d'ailleurs nécessaire que de substituer un pavage granolithique au dallage du vestibule central et des corridors de l'aile d'une des prisons les mieux construites du continent.

A propos de l'achèvement de la dernière aile de la prison il me paraît juste de mentionner le nom de son architecte dirigeant, M. John Bowes, du ministère des travaux publics, et de le féliciter au sujet des divers bâtiments massifs, imposants et solides dont il a conçu le plan et surveillé la construction à Saint-Vincent de Paul. Ces bâtiments se composent de trois immenses ailes renfermant les cellules, les ateliers, que tout le monde admire, la chapelle catholique, que les visiteurs ne peuvent également s'empêcher de remarquer par sa beauté, le magnifique vestibule central et l'imposante coupole qui le recouvre, et en dernier lieu le mur d'enceinte massif, de 27 pieds de hauteur, actuellement en voie de construction. Le tout forme un groupe de structures dont tout architecte pourrait être justement fier, et qui fait du pénitencier de Saint-Vincent de Paul une des institutions pénales les plus sûres, les plus durables et les plus belles de ce nouveau monde.

Il y aurait profit à chauffer artificiellement les pièces dans lesquelles on se sert de combustible pour les grilles ou poêles.

L'éclairage au gaz ou à l'électricité au lieu de l'huile de pétrole offrirait plus de santé, de confort et de propreté. Je recommande qu'on y pourvoie dans les estimations budgétaires.

Dans son rapport le préfet mentionne que le nombre des récidivistes pour la deuxième, troisième et quatrième fois augmente. On remédierait à ce mal, suivant toutes les probabilités, en rendant une sentence pour la vie à la troisième ou quatrième condamnation.